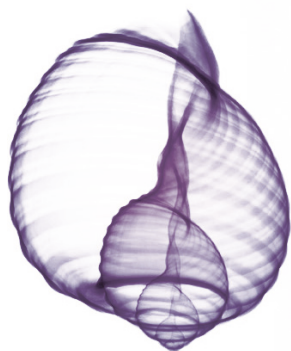


**L'Institut Francilien
d'Implantation Cochléaire (I.F.I.C)
est un réseau ville-hôpital
destiné au suivi
à long terme des enfants
et adultes implantés
cochléaires d'Ile-de-France.**

Les partenaires de ce réseau sont :

- > Les 5 services de l'AP-HP habilités à prendre en charge les implantations cochléaires (Hôpitaux Avicenne, Beaujon, R. Debré, Tenon-Saint-Antoine et Trousseau)
- > L'Institut qui propose, en un lieu unique, une prise en charge technique, d'évaluation orthophonique et médico-sociale.
- > Les praticiens de santé de ville ou les établissements impliqués dans le suivi des personnes implantées cochléaires.

Ce réseau est géré par une association Loi 1901.



**Quels sont
les professionnels impliqués ?**

Notre équipe est formée de personnes issues des cinq services hospitaliers concernés ou formés par eux : praticiens régleurs, orthophonistes, assistante sociale, psychologue, médecins et techniciens de recherche clinique.

Quand pouvez-vous faire appel à nous ?

- Dans le cadre du suivi régulier de votre implantation cochléaire pour évaluation et réglage.
- En cas de panne
- Si vous ou l'orthophoniste qui vous suit ressentez le besoin d'un réglage
- Pour des réunions avec d'autres personnes implantées
- Pour des séminaires de rééducation en groupe

Quand pouvons-nous faire appel à vous ?

- Pour répondre à des questionnaires
- Pour nous faire part de vos expériences d'utilisateurs et de vos préoccupations
- Pour participer si vous le souhaitez à des activités de recherche plus spécifiques

Comment en savoir plus ?

Pour tous renseignements ou pour devenir partenaire, contactez-nous :



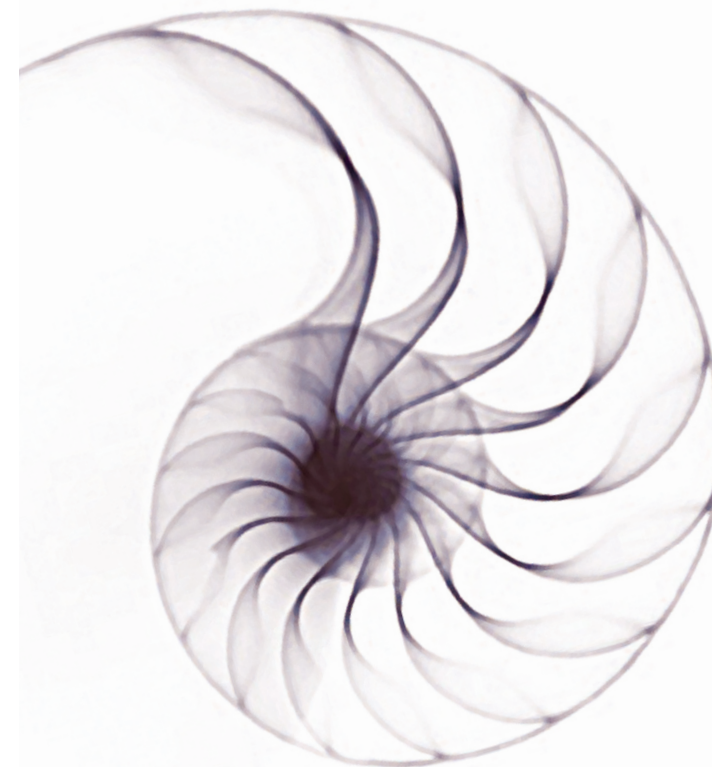
Institut Francilien d'Implantation Cochléaire

14, Bd Montmartre - 75 009 Paris -
Tél. : 01 53 24 24 40 - Fax : 01 53 24 18 68

Site internet : www.implant-ific.org
E-mail : ific@wanadoo.fr

Siège social : 16, Quai de la Mégisserie - 75 001 Paris

**INSTITUT FRANCIEN
D'IMPLANTATION COCHLEAIRE**



Association Loi 1901
14 Boulevard Montmartre - 75 009 Paris

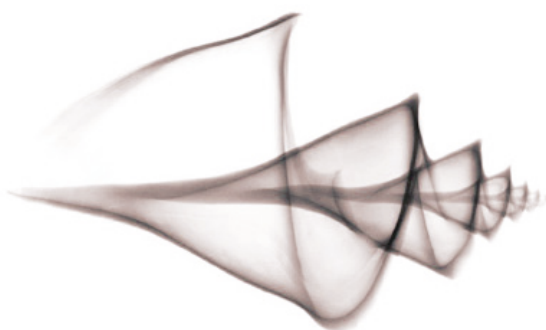
Pourquoi l'I.F.I.C?

L'implant cochléaire est un appareil porté à vie

- > L'implant cochléaire est une technique chirurgicale de réhabilitation des surdités, comportant une partie interne implantée dans l'oreille interne et un appareillage externe. Ce dispositif permet de restaurer des capacités auditives que la personne implantée développera grâce à une prise en charge technique et rééducative. Cette technique nécessite un suivi régulier pour s'assurer du bon fonctionnement du dispositif et répondre aux besoins spécifiques de chacun.

De plus en plus d'enfants et d'adultes implantés

- > En 2005, l'Ile-de-France compte environ 1200 personnes ainsi appareillées et chaque année environ 170 sujets seront opérés. Quelques mois après la pose de l'implant cochléaire, la personne appareillée sort le plus souvent du programme rapproché de suivi hospitalier. Les visites de réglage et les consultations s'espacent et se stabilisent au rythme d'une visite par an tout au long de la vie. Entre deux visites de contrôle annuel, des besoins spécifiques à chacun peuvent apparaître, relatifs aux dispositifs ou plus largement au suivi de l'implantation.



De l'hôpital à l'I.F.I.C

- > Les 5 services hospitaliers habilités en Ile-de-France (2 pour les enfants et 3 pour les adultes) assument la phase d'implantation et son suivi immédiat.

Devant la croissance de la population et de ses besoins (dépannages, ajustements, réglages, informations, consultations médico-sociales), ces 5 services ont décidé de déléguer le suivi à long terme à l'Institut Francilien d'Implantation Cochléaire qu'ils ont créé en s'unissant.

Cette structure est fondée sur les principes d'un "réseau ville-hôpital", s'articulant entre les 5 services, l'Institut qui est le lieu de suivi à long terme et les praticiens de ville.

L'évaluation doit se généraliser

- > Comme toutes les techniques utilisées en médecine, les implants cochléaires évoluent. Les nouvelles versions d'appareil peuvent offrir des possibilités supérieures. Comme toutes les prothèses portées à vie, le maintien des bénéfices acquis est essentiel à l'optimisation du port de l'appareil. D'où l'importance d'une évaluation orthophonique régulière pour s'assurer des performances de compréhension de la parole, du plaisir et du confort de l'écoute, et aussi pour apprécier la nécessité d'une prise en charge individuelle. Les échecs observés et l'abandon de l'appareil sont presque toujours la conséquence d'un suivi inadapté.

Le suivi longitudinal d'une des plus importantes cohortes de patients d'Europe est déterminant pour l'évolution de la connaissance

- > Enfin, au-delà du suivi systématique, la recherche va largement bénéficier des programmes mis en place au sein de l'Institut. Les observations cliniques, cognitives, comportementales et technologiques sont mises en commun, quelque soit le service hospitalier d'origine. Cela va permettre de créer la première base de données concernant l'implant cochléaire en France et la seconde en Europe, après celle de Hanovre en Allemagne. Cette démarche est instaurée dans le respect de la loi informatique et liberté.

Comment sommes-nous financés?

- > L'Institut Francilien d'Implantation Cochléaire, réseau ville-hôpital, bénéficie de deux sources de financement: l'un au titre de la Dotation Régionale de Développement des Réseaux d'Ile-de-France (accordé par l'Agence Régionale d'Hospitalisation) qui pourvoie à la rémunération des personnes qui y travaillent, l'autre étant constitué des subventions ou des dons que son statut d'association lui permet de recueillir.

Nos partenaires

- > L'Agence Régionale d'Hospitalisation, l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie, l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, les fabricants d'implants cochléaires qui mettent du matériel à disposition du réseau et les associations de personnes implantées qui disposent d'un local et d'un espace de services au sein de l'Institut.

Les dons et legs

- > Les dons constituent un indispensable complément nécessaire à la politique d'accueil et de services que nous ambitionnons : offrir un environnement attractif, des équipements à la pointe, et un service complet d'information et de dépannage. L'I.F.I.C assurera la formation de nouveaux professionnels, ainsi que des programmes de recherche qui bénéficient de fonds généralement insuffisants. Les dons et legs permettent de financer tous ces aspects qui dépassent largement les coûts de fonctionnement de base.

